

DOSSIER SPONSOR







Année 2013 / 2014

SOMMAIRE

PRES	SENTATION GENERALE 3
1.	Les atouts du sponsoring3
<i>2.</i>	Les atouts du football 3
<i>3.</i>	L'histoire de l'USEB4
4.	L'esprit USEB 5
LE C	LUB 7
1.	Le comité directeur7
<i>2.</i>	L'encadrement sportif8
<i>3.</i>	Les manifestations9
LE P	ARTENARIAT 12
1.	Mécénat ou sponsoring 12
<i>2.</i>	Formulaire de renseignements 17
<i>3.</i>	Contact 18

PRESENTATION GENERALE

1. Les atouts du sponsoring

Le sponsoring sportif est une technique de communication efficace pour les entreprises. L'enjeu est de faire connaître l'entreprise et de récolter des retombées valorisantes en termes d'image. Médiatique et convivial, le sport est le support idéal pour procurer des valeurs positives à la marque d'une entreprise. Le sport porte des valeurs fortes, comme l'esprit de compétition et le dépassement de soi, qui transmettent une image jeune et dynamique.

Le partenariat d'un club ou d'un évènement sportif constitue une opportunité de contact direct et permet de valoriser la marque tout en créant un lien de proximité avec le public : le consommateur se trouve ainsi dans une situation non commerciale, qui le met en confiance. C'est pourquoi l'efficacité du sponsoring sportif est près de trois fois supérieure à celle de la publicité classique, souvent plus coûteuse. Le message diffusé est généralement implicite, et se limite à la seule évocation de la marque sur le lieu de compétition. Le caractère implicite du message sera compensé par la durée du parrainage et la fidélité, essentielles pour effectuer un sponsoring efficace.

2. Les atouts du football

Le football en France est le sport le plus populaire et dont la pratique est la plus répandue. Une place de n°1 que le football occupe depuis de nombreuses années devant le tennis et l'équitation.

La Fédération Française de Football (FFF) a annoncé une hausse de 1,53% des inscriptions entre les saisons 2011-2012 et 2012-2013, le chiffre de 2035000 licenciés étant avancé. "Ce n'est pas tant le chiffre que le symbole qui compte aujourd'hui. Le football, sport populaire s'il en est, démontre qu'il est toujours capable de séduire et d'évoluer positivement, commente le président de la Fédération, Noël Le Graët, sur le site officiel de l'instance dirigeante. Avec l'Euro 2016 à l'horizon, ce chiffre prouve que la France est une grande nation de football".

Le football se pratique de façon intensive, grâce à l'écosystème du football amateur particulièrement riche, étendu et dynamique.

3. L'histoire de l'USEB

L'Union Sportive Etain Buzy, abrégée USEB, est un club de football du district de la Meuse et de la Ligue Lorraine de football fondé en 1992 suite à la fusion du Cercle Athlétique Stainois (cf. Tableau 1) et de l'Union Sportive de Buzy.



Tableau 1 - Archives du CA Etain

L'USEB est une section sportive très active, rassemblant aujourd'hui plus de 200 licenciés et de nombreux éducateurs diplômés. Grâce à l'aide de la Mairie d'Etain, de la Codecom et du district, le club bénéficie dorénavant d'une superbe structure et d'excellentes conditions d'accueil pour ses licenciés (dont 3 terrains en herbe et un city-stade - Tableau 2).





Tableau 2 - Les structures d'accueil

4. L'esprit USEB

Le club a été récompensé pour la qualité de son école de football en 2007 au travers de la remise du label de qualité (cf. Tableau 3). Ce jour là, il venait d'enregistrer l'inscription de son centième licencié à l'école de foot alors que 4 ans auparavant l'USEB n'y comptait que 34 inscrits.



Tableau 3 - la remise du label par Patrice GRETHEN à Michel BEAUCHET

Le projet sportif porté par Jérémy Carrette et Cédric Miconi au sein de la commission Animation et Jeunesse du club, a pour ambition de former des footballeurs évidemment mais également des citoyens de demain. Le respect, la tolérance et la politesse sont au cœur des préoccupations.

Ainsi, nous essayons de faire progresser nos jeunes, chacun à sa vitesse, sans mettre d'objectif de résultat. Le <u>plaisir avant tout</u> est notre seule ligne de conduite. Et d'ailleurs, les résultats viennent naturellement. L'esprit fair-play n'est pas un obstacle à la performance. Ce leitmotiv permettra au club d'évoluer très positivement dans les années à venir. Comme le dit si bien Jérémy, « Il fait si bon vivre à l'USEB que les seuls joueurs qui nous quittent sont des enfants de militaires mutés! ».

De l'école de Foot aux seniors en passant du football à 7 au football à 9, plus de 200 licenciés se succèdent au stade Christian Miconi d'Etain ou au stade de Buzy pour pratiquer leur passion chaque semaine (cf. Tableau 4).



Tableau 4 - Jeunes Licenciés saison 2013/2014

LE CLUB

1. Le comité directeur

Président : BEAUCHET Michel

Vices présidents : FERRO Noël et ADAM Marcel

Secrétaire : HAMON Véronique

 Trésorière Générale : ROZZONI Valérie Trésorier Adjoint : ROZZONI Philippe





COMITE

Président

Commission Ethique

Pilote: BEAUCHET Michel — La commission Ethique ambitionne, d'obtenir un changement des comportements sportifs, de diminuer les coûts des sanctions financières à l'encontre du club et d'accompagner l'ensemble des membres du club dans leur mission



Commission Sportive

Pilote: GHISU Olivier

→ La commission définit puis veille au respect de la politique globale sportive du club. Elle traite de tous les aspects sportifs (résultats, organisations ou besoins).



Commission Animation et Jeunesse

Pilotes : MICONI Cédric et Jérémy Carrette

→ La commission a pour objectif d'une part d'organiser des évènements pour l'USEB et d'autre part d'encadrer l'école de Foot.





Commission Installations et matériel

Pilote : PEYRONNEL Grégory

La commission gère les installations et le matériel. Elle assure la restauration et l'animation d'après match et participe activement au maintien de l'esprit convivial du club.



Commission Communication & Sponsoring

Pilote: MULLER Alexandre

La commission a pour mission principale, la gestion de la communication interne et externe du club. Elle a pour mission complémentaire, la recherche, l'identification et la fidélisation d'éventuels partenaires issus du tissu économique local.



Commission Financière & Administrative

Pilotes: HAMON Véronique et ROZZONI Valérie → La commission gère les aspects Trésorerie et Secrétariat du club.





Tableau 5 - Organigramme USEB

Autres membres du comité : DEMMERLE Arnaud, MAUPETIT Christophe, HUMBERT Bertrand, NEMBRINI Frédéric, PANAROTTO Florent, ADAM Marcel, FERRO Noël, BATTOCHI Daniel et MULLER Alexandre.

L'USEB s'est réorganisée cette année. Le club est dorénavant doté d'un organigramme clair (cf. Tableau 4). Un grand pas en avant ! L'objectif de la démarche est que le travail ne repose plus sur les épaules de quelques uns afin que l'USEB franchisse un nouveau palier dans les années à avenir.

2. L'encadrement sportif

Nouvelle saison, nouveau challenge pour le club, avec un changement d'entraîneur en sénior : Olivier Ghisu a succédé à Stéphane Boquillon.

Ecole de football

Responsables U6-U7-U8-U9 : MICONI Cédric et HUNTZINGER Yoann Responsables U10-U11 : LAMBOTIN Yannick, MORICEAU Lorryck et ARNOULD Jordan

- Pré-débutants
- Catégorie U7 U8 U9 : débutants
- Catégorie U11 : anciens poussins

Jeunes

Responsables U12-U13: COSSON Eric et VINGTANS Steve

Responsables U14-U15: TISSANDIER Jean-Claude et GROULT Wilfrid

Responsables U16-U17-U18: GONZALES Miguel, ALBERT Hervé, FLOQUET

Jean-Luc et CARRETTE Jérémy

- Catégorie U13 (ancien benjamins) District Meuse
 - EXCELLENCE
 - o ELITE
- Catégorie U15 Lique Lorraine de Football
 - PROMOTION HONNEUR POULE A
- Catégorie U18 District Meuse
 - DISTRICT GROUPE A

Séniors

Responsable technique : VICENTINI Thierry Coordinateur joueurs/comité : LHOSTE Frédéric

Entraîneurs: GHISU Olivier, PEYRONNEL Grégory et BROCHERAY Guy

- District Meuse
 - Equipe A 1^{ère} Division
 - Equipe B 3^{ème} Division
 - Equipe C 4^{ème} Division

Tableau 6 - Educateurs et entraineurs USEB 2013-2014

8/18

3. Les manifestations

L'USEB participe tout au long de l'année à la vie associative stanoise. Si certaines manifestations récurrentes sont bien ancrées dans la mémoire collective, le club organise ponctuellement des évènements exceptionnels comme par exemple le Pokerthon 2012. Lancé par une équipe de bénévoles du club, le tournoi caritatif a été un joli succès, avec la participation de 126 passionnés venus de toute la région.

Un bénéfice de 6024 euros a été généré pour l'Association française contre les myopathies. Le tournoi a commencé à 21h15 vendredi 30 novembre 2012, pour s'achever par la table finale, vers 5h30, le lendemain matin... Un vrai marathon qui a créé l'Evénement en associant de nombreux partenaires et en proposant une vraie soirée de fête (cf. Tableau 7).



Tableau 7 - Pokerthon 2012

Le dernier dimanche de juin, l'USEB organise le traditionnel Tournoi Inter-sociétés au stade Christian Miconi. C'est dans une ambiance amicale que se rencontrent les différentes équipes des associations et des entreprises de la ville d'Etain. La restauration sur place est très appréciée des participants (cf. Tableau 8) ainsi que la tombola organisée chaque année.



Tableau 8 - Tournoi intersociété

Par ailleurs, le club assure la restauration et la buvette lors du feu d'artifices du 14 juillet. Il participe au forum des associations et n'a pas hésité à rendre hommage à Christian Miconi (ancien dirigeant et arbitre du club) en juillet dernier lors du fantastique festival organisé par son fils Cédric (cf. Tableau 9).

Au cours de la saison, le club organise régulièrement des stages de perfectionnement pour les jeunes licenciés. Celui de la Toussaint (rebaptisé stage « Michel Bichebois » en hommage à un ancien bénévole du club) est un évènement attendu impatiemment par les enfants. La commission Animation et Jeunesse du club met en œuvre ce « grand moment de vie en collectivité ». Les enfants (et leurs parents) répondent présents avec un dynamisme et une écoute remarquables.

L'USEB assure également chaque année des animations et des soirées festives, moments privilégiés dans la vie du club. La soirée Beaujolais a lieu mi-novembre à la salle des fêtes de la ville. Elle précède le repas dansant organisé fin janvier.



https://picasaweb.google.com/116027264993041722397/FestivalChristianMiconi

Tableau 9 - Activité USEB au Festival Christian Miconi 2013

LE PARTENARIAT

1. Mécénat ou sponsoring

En fonction des valeurs et de la nature de votre entreprise, le soutien apporté à notre club peut prendre différentes formes. Pour vous accompagner dans ce projet ou pour vous apportez les éléments d'information nécessaires, vous pouvez nous contacter directement à cette adresse email : <u>communication.useb@orange.fr</u>

Sponsoring

En apportant votre aide à un projet ou un événement particulier de l'USEB, vous apportez un soutien essentiel à notre club et à tous ses licenciés. En contrepartie, nous nous engageons à promouvoir l'image ou la marque de votre structure.

En fonction de la valeur de votre contribution, nous allons :

- Intégrer le logo de votre entreprise sur les affiches réalisées dans le cadre d'événements sportifs ou extra-sportifs organisés par le club (cf. Tableaux 12 & 13).
- Installer un panneau publicitaire à l'espace Christian Miconi.



Tableau 10 - Exemple panneau publicitaire

- Faire floquer un jeu de maillot (ou autre équipement) à votre effigie.
- Faire apparaître le logo de votre entreprise sur la page officiel de son site web (cf. Tableau 11).



Tableau 11 - Aperçu Site web USEB



Tableau 12 - Affiches événements USEB (1/2)



Tableau 13 – Affiches événements USEB (2/2)

Au même titre qu'une dépense de publicité, toute action de sponsoring est déductible du résultat fiscal de l'entreprise. L'article 39-1-7° du CGI le prévoit.

Mécénat

En réalisant un don (en espèces, en fourniture de biens ou de services, en compétences, etc.) sans contrepartie directe en matière d'image, votre entreprise réalise une opération de mécénat. En revanche, votre entreprise bénéficie toujours de conditions fiscales très intéressantes. Une réduction d'impôt de 60% des sommes versées dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire (avec un report possible de l'excédent de versement sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans).

NB : Pour les particuliers, il s'agit de 66 % de réduction d'impôt plafonné à 20% du revenu imposable.

De plus, il est toléré que l'entreprise ou la structure puisse accoler son nom à une opération de mécénat sans que cette contrepartie soit analysée comme une opération publicitaire lucrative. Il faut cependant qu'elle reste très en deçà de la contribution apportée par le mécène.

A la réception de votre don, un document CERFA (cf. Tableau 14) attestant de votre geste vous sera adressé sous 8 jours. Vous pouvez trouver l'ensemble des informations légales relatives au mécénat sur :

http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/mecenat_guide_juridique.pdf



Reçu au titre des dons

Numéro d'ordre du reçu

à certains organismes d'intérêt général

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements			
Nom ou dénomination :			
Adresse : N° Rue			
Code postal Commune			
Objet:			
Cochez la case concernée (1) :			
Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du//			
☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation			
Fondation d'entreprise			
Oeuvre ou organisme d'intérêt général			
☐ Musée de France			
Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif			
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises			
Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle			
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals			
Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement			
☐ Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)			
Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif			
□ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).			
Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)			
Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)			
☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)			
Agence nationale de la recherche (ANR)			
Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)			
Autre organisme :			

- (1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
- (2) dons effectués par les entreprises

Tableau 14 - Formulaire Cerfa relative au crédit d'impôts (article 238 CGI)

2. Formulaire de renseignements

Date :		
IDENTIF	ICATION	
Société :		
Adresse :		
Nom de la p	ersonne responsable :	
Code postal	: Ville :	
E-mail :		
Téléphone :	Fax :	
Contact U	SEB – Pilote action	
Nom de la p	ersonne responsable :	
Commission	:	
INSCRIPT		
	ION compléter la (les) cases correspondante(s)	
	ION compléter la (les) cases correspondante(s) Action	Intérêt
	Action	
	Action 1- Participation financière / don	
	Action 1- Participation financière / don 2 - Sponsor principal (affiches)	
	Action 1- Participation financière / don 2 - Sponsor principal (affiches) 3 - Sponsor maillot / équipements	
	Action 1- Participation financière / don 2 - Sponsor principal (affiches) 3 - Sponsor maillot / équipements 4 - Sponsor manifestation	
Descripti	Action 1- Participation financière / don 2 - Sponsor principal (affiches) 3 - Sponsor maillot / équipements 4 - Sponsor manifestation 5 - Autre :	
_	Action 1- Participation financière / don 2 - Sponsor principal (affiches) 3 - Sponsor maillot / équipements 4 - Sponsor manifestation 5 - Autre :	
	Action 1- Participation financière / don 2 - Sponsor principal (affiches) 3 - Sponsor maillot / équipements 4 - Sponsor manifestation 5 - Autre :	

3. Contact

Pour toute question relative au sponsoring de l'USEB :

→ Ecrivez à useb.foot@orange.fr ou à communication.useb@orange.fr

Correspondance:

• Secrétaire : HAMON Véronique 11 rue Basse 55400 MORANVILLE Tél: 03.29.88.37.27 / 06.36.56.68.18 Tél: 03 29 87 00 89 / 06 11 79 60 59

• Président : BEAUCHET Michel 32 Route de Damvillers 55400 ETAIN



